

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

## Délibération n°2020.CA.75

Intitulé et descriptif de l'objet :

### **Approbation de la composition de la commission des statuts d'UBFC, de son rôle, de son fonctionnement et des modalités de désignation de ses membres.**

Délibération présentée :

**Pour décision**

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015, notamment son article 12 21°,

Considérant que le conseil d'administration peut créer toute commission qu'il estime utile ou qui lui est proposée par le président. Il en désigne les membres et définit leur mission,

Considérant que le vote a lieu à main levée :


<p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i></li><li>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i></li><li>• <b>Quorum : 23</b></li><li>• Membres présents : 29</li><li>• Membres représentés : 9 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i></li><li>• Total : 38</li></ul>	<p><b>Décompte des votes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 0</li><li>• <b>Votants : 38</b> <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i></li><li>• <b>Suffrages exprimés : 38</b> <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i></li><li>• Pour : 38</li><li>• Contre : 0</li></ul>
--	--

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 10 décembre 2020

Le président d'UBFC



Dominique GREVEY

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »